

Pièce 4.2.2

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire pour
approbation du : 05 Février 2026

Échelle : 1 / 8 000

urbago ●
Poker 2 personen

Zieh nur Reineins! Webpar
URBAGO.COM/URBAGO/URBAGO
1027.2124.11 WebparID002

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ato
nia

adey

NTC

GFB
GARRIGUES
BEAULAC

Mixité fonctionnelle

— Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme

	Zone humide
	Espace boisé classé au titre des articles L113-2 et L421-4 du code de l'environnement
	Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
	Espace naturel protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
	Alignement végétalisé à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
	Source ou mare à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Élément de patrimoine bâti remarquable au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article R 151-35 du Code de l'urbanisme
	Mur à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Souterrain à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Cône de vue à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Cône de vue à valoriser au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Arbre remarquable au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

	Emplacement réservé, au titre de l'article L 151-41 du Code de l'Urbanisme
	Orientation d'Aménagement et de Programmation, au titre des articles L151-6/7 du Code de l'Urbanisme
	Marge de recul à respecter, en application de l'article L 111-6 du Code de l'Urbanisme
	Filet de hauteur
	Risque de rupture de barrage
	Périmètre des plans de prévention du risque technologique (PPRT)
	Périmètre des plans de prévention du risque inondation (PPRI)
	Zone non-aedificandi

